



Procès-verbal du **CONSEIL D'ECOLE du jeudi 09 novembre 2017**

Parents élus : Mmes Bourgeois, Buisson, Cailliez, Fichelle, Fleurant, Gallina, Gorez, Hueso, Jakubowicz, Lenthier, Zagnoni
Mrs. Caullet, Fransquin, Guillot, Legrand

Mairie : Mme Leal, M. Bachmann

Enseignants : Mmes Albizzi, Boulanger, Boya, Cresteny, Diniz Zagalo, Hamaide, Limozin, Mélique, Morel, Sedykh,
Taurisson, Tocquer, Wolf
Mrs. Poissy, Renard, Tondu, Védie

Absents excusés: Mme Bousigue (DDEN), Mmes Bui (PE), Baccouche, M. Fievet

Séance ouverte à 18h35

Présentation des membres du conseil.

1- Règlement du conseil d'école

Distribution d'une photocopie du B.O spécial n° 9 du 3/10/91 rappelant les attributions du conseil d'école.

Le conseil d'école est un organisme consultatif et informatif. Il est précisé que l'on n'y traite que de **l'intérêt général de l'école** et non de problèmes particuliers liés à un élève, une classe, un enseignant ou une famille (prendre rendez-vous avec l'enseignant ou le directeur dans ce cas).

Le président du conseil d'école rédige le procès-verbal après consultation de la municipalité et des parents élus qui le diffusent auprès des familles. Ce même document est affiché aux portes des établissements ainsi que sur le site de la mairie.

2- Règlement intérieur de l'école

Ce texte de référence concerne tous les acteurs de la communauté scolaire: les enseignants, les élèves et les parents. Il marque la nécessité du respect de soi et d'autrui, d'un comportement citoyen, responsable et solidaire.

Il est élaboré à partir du règlement type de l'Inspection Académique de Seine et Marne, en partenariat avec les parents élus. Il est révisé chaque année et adapté aux spécificités de notre école.

Points modifiés:

- les numéros de téléphone de l'école (dont un est erroné : cp/ce 01 60 24 70 **98** et non 09) et ajout du portable de direction
- changement de l'adresse mail de l'école
- plusieurs lignes spécifiques à l' « ancienne école » supprimées
- §8 : ajout de l'interdiction des tétines à la maternelle pour des raisons d'hygiène

Règlement adopté à l'unanimité

3- Bilan de rentrée

La rentrée s'est très bien passée.

Le nouveau dispositif avec 3 entrées distinctes (bleue, blanche et rouge) semble être bien compris par les familles et permet une meilleure fluidité des accueils et sorties.

L'installation dans les nouveaux locaux est très appréciée par les élèves et les enseignants.

M. le Maire rappelle que ce projet a été lancé en 1995 et la satisfaction de tous de voir son aboutissement qui offre aux enfants de Chauconin-Neufmontiers des installations modernes, fonctionnelles et adaptées.

L'engagement et l'investissement (3 millions d'€ subventionnés à environ 50%) de la commune auprès de la jeunesse et de l'école sont confortés par l'ouverture de ces nouveaux locaux. Au mois d'octobre ont eu lieu l'inauguration du nouveau bâtiment classé Haute qualité Environnementale ainsi que des portes ouvertes en direction des habitants du village.

Les parents d'élèves ont apprécié le retour d'une rentrée échelonnée des classes à la rentrée (autorisée par l'Inspection académique) qui a permis une plus grande fluidité et leur présence aux différentes rentrées de chacun de leurs enfants.

Les parents remercient les enseignants qui ont organisé les réunions d'information parents/enseignants plus tôt à la rentrée et souhaiteraient que toutes les réunions de rentrée soient organisées au cours du mois de septembre.

Effectifs (au 09/11/2017):

Petits:	48
Moyens:	54
Grands:	54
CP:	43
CE1:	53
CE2:	65
CM1:	54
CM2:	41
	<u>soit 412 enfants</u>

Prévisions 2018-2019:

Petits:	43
Moyens:	48
Grands:	55
CP:	54
CE1:	43
CE2:	53
CM1:	65
CM2:	54
	<u>soit 415 élèves</u>

4- Réflexion rythmes scolaires 2018-19

De nouveaux rythmes scolaires vont être étudiés pour la rentrée 2018.

Une commission aura lieu en Mairie le mardi 21 novembre avec des représentants des différentes parties concernées pour établir le calendrier et les modalités de mise en place de ces nouveaux rythmes. Un questionnaire recueillera l'avis des familles.

Le conseil des maîtres de l'école souhaite un retour à la semaine de 4 jours (suppression du mercredi) et une diminution de la pause méridienne par la mise en place d'horaires décalés.

Les parents élus sont quant à eux partagés : 50% sont favorables au retour à la semaine de 4 jours et 50% ne se prononcent pas, faute d'éléments significatifs permettant de se faire une opinion tranchée sur l'un des deux rythmes proposés (semaine de 4 jours ou semaine de 4,5 jours).

5- Réforme du collège

Le nouveau Cycle 3 est dorénavant constitué des niveaux CM1 et 2 et de la 6^{ème} au collège.

Des réunions de concertation ont eu lieu l'année dernière entre les enseignants de l'école et du collège afin d'harmoniser les progressions et programmation sur l'ensemble du cycle.

D'autres commissions de liaison auront lieu cette année.

Un éventuel changement d'affectation de collège pour nos élèves n'est actuellement pas à l'ordre du jour. Ils restent orientés vers le collège G. Sand de Crégy les Meaux.

6- Travaux - Sécurité

Merci à la municipalité pour l'ouverture des nouveaux locaux, l'équipement des nouvelles classes en mobilier et tableaux numériques, l'acquisition des classes mobiles « ordinateurs » et « tablettes (40) », l'installation de la nouvelle structure de jeux maternelle, l'aménagement de l'entrée de la 6^{ème} classe maternelle et les divers petits travaux de l'été.

Souhaits : - Les parents maintiennent leur souhait de construction d'un trottoir côté école ou de la matérialisation d'un cheminement sur la chaussée afin de permettre aux piétons de passer des entrées blanche et rouge à l'entrée bleue sans traverser 2 fois la chaussée.

La municipalité estime que cette demande n'est pas complètement justifiée et fait remarquer que l'ouverture de la troisième entrée « rouge », l'installation de poteaux le long des trottoirs et la présence d'un agent communal pour la sécurité ont permis une nette amélioration de la sécurité et de la circulation aux abords de l'école.

- Tracés et jeux fixes dans les cours

Gestion des accidents

Il est rappelé que la procédure en cas d'accident est d'appeler le 15 ou le 18 puis la famille.

Dorénavant, un document devra être signé par les parents pour autoriser la transmission de leurs coordonnées pour les accidents (matériels essentiellement) mettant en cause une tierce personne.

Vigipirate : exercices Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

3 exercices obligatoires : 1 incendie, 1 intrusion-attentat et 1 risques majeurs.
Ces exercices ont pour objectif de créer une habitude et une culture de la prévention du risque.

Le premier exercice incendie (octobre) s'est déroulé sans difficultés (évacuation totale en 3 minutes).

La date et l'heure de l'exercice d'évaluation « intrusion-attentat » sont communiquées au conseil. Les parents élus, la municipalité, le Centre de loisir et le personnel de l'école sont invités à proposer des représentants qui assisteront à l'exercice en qualité d'observateurs afin de faire remonter les problèmes et difficultés rencontrés et adapter le PPMS de l'école.

Les enseignants se réuniront prochainement pour préparer cet exercice et notamment la nécessaire adaptation suivant l'âge des enfants de manière à éviter de perturber ces derniers.

Les familles recevront une note d'information prochainement.

7- Informations

Coopérative : La feuille de comptabilité et le bilan de l'année écoulée sont présentés aux membres du conseil.
Solde au 09/11/2017 : 14832.61 €uros

Photos : Pour des raisons d'organisation et de gestion du nombre d'élèves et des déplacements, les photos des fratries ne sont plus effectuées sur le temps scolaire.

Les parents élus font part de leur déception suite à cette décision.

Cependant, les photos des fratries peuvent se faire avant et après la classe les jours de présence du photographe. Pour les familles qui n'ont pu le faire (erreur de communication de l'école...), une séance de « rattrapage » est prévue lors de la prise de vue des classes entières (janvier en principe).

Classe de neige : *Une réunion d'information en direction des familles aura lieu fin novembre.*

Départ dimanche 28/01, retour vendredi 09/02

Les informations précisant les modalités de séjour et de règlement ont été données dans une note de rentrée adressée aux familles par la mairie qui finance le séjour à 50%. Une aide supplémentaire peut être demandée auprès du C.C.A.S.

Le directeur a présenté le projet dans les classes concernées lors des réunions de rentrée parents/enseignants. Pour des raisons administratives, la demande d'autorisation écrite des parents pour le séjour et les premiers paiements ont lieu avant la réunion d'information. Les enseignants et le directeur sont disponibles pour toute demande de précisions.

Les parents remercient la municipalité pour sa participation financière et les enseignants volontaires pour la mise en œuvre de ce projet, qui restera un moment fort de la scolarité des enfants.

Manifestations : Le bénéfice des diverses animations a été de 3340.42 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Merci aux parents pour leur aide indispensable à la réussite de ces fêtes !

A noter : Bouts les 15 et 16 décembre 2017
Loto le 07 avril 2018
Fête de l'école le 23 juin 2018 (localisation sur le site de l' « ancienne école »)

Prochains conseils mardi 20 mars et lundi 11 juin 2018

Séance clôturée à 20 h 00

La secrétaire de séance :

Le président :